

Bordereau attestant l'exactitude des informations - RODEZ - 1203 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 24/01/2025 - 809 - 1997 B 00208 - 414 608 414 - 2PM HOLDING

2PM HOLDING

Société Par Actions Simplifiée

Au capital de 628 060.00 euros

Siège social : PEYREBRUNE

12300 FIRMI

R.C.S. RODEZ 414 608 414

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT

SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30/06/2024

DEUXIEME RESOLUTION

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir un bénéfice de 53 737.09 euros après impôt.

L'assemblée générale décide d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

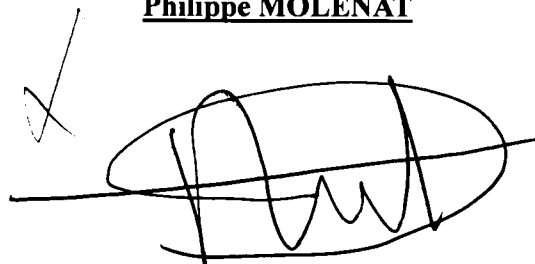
Autres réserves pour 53 737.09 euros

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes antérieurement ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement			Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	Taux	
31/12/2022	400 000	0	40 %	0
31/12/2021	0	0	40 %	0
31/12/2020	0	0	40 %	0

Le président,

Philippe MOLENAT



2PM HOLDING

Société Par Actions Simplifiée

Au capital de 628 060.00 euros

Siège social : PEYREBRUNE

12300 FIRMI

R.C.S. RODEZ 414 608 414

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT

VOTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30/06/2024

DEUXIEME RESOLUTION

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir un bénéfice de 53 737.09 euros après impôt.

L'assemblée générale décide d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

Autres réserves pour 53 737.09 euros

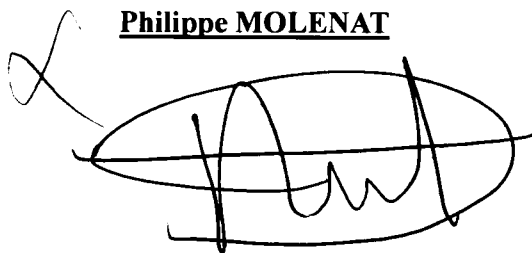
L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes antérieurement ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement			Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	Taux	
31/12/2022	400 000	0	40 %	0
31/12/2021	0	0	40 %	0
31/12/2020	0	0	40 %	0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Philippe MOLENAT



2PM HOLDING
Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 628 060.00 euros
Siège social : PEYREBRUNE
12300 FIRMI
R.C.S. RODEZ 414 608 414

RAPPORT DE LA PRESIDENCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31/12/2023

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous reprenons, ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Présentation des états financiers

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Situation et activité de la Société au cours de l'exercice

La situation de la Société, à la clôture de l'exercice écoulé, apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan. Il souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022	Ecart en Euro
ACTIF IMMOBILISE	1 596 366.63 euros	1 630 301.26 euros	-33 934.63
ACTIF CIRCULANT	1 967 461.01 euros	1 902 897.54 euros	+64 563.47
REGULARISATION ACTIF	603.23 euros	544.33 euros	+58.90
TOTAL DE L'ACTIF	3 564 430.87 euros	3 533 743.13 euros	+30 687.74

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022	Ecart en Euro
CAPITAL SOCIAL	628 060.00 euros	628 060.00 euros	/
PRIMES D'EMISSION	2 784 681.75 euros	3 024 982.88 euros	-240 301.13
RESERVE LEGALE	62 806.00 euros	62 961.00 euros	-155.00
AUTRES RESERVES	/	522 383.47 euros	-522 383.47
REPORT A NOUVEAU	/	-800 919.38 euros	+800 919.38
RESULTAT EXERCICE	53 737.09 euros	38 079.78 euros	+15 657.31
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 529 284.84 euros	3 475 547.75 euros	+53 737.09
DETTES	35 146.03 euros	58 195.38 euros	-23 049.35
TOTAL DU PASSIF	3 564 430.87 euros	3 533 743.13 euros	+30 687.74

L'activité de la Société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

	Exercice 31/12/2023 12 mois	Exercice 31/12/2022 12 mois	Ecart en Euro
VOLUME DE PRODUCTION	110 974.31 euros	120 113.60 euros	-9 139.29
TOTAL PRODUITS D'EXPL.	110 978.85 euros	120 421.13 euros	-9 442.28
TOTAL CHARGES D'EXPL.	112 317.79 euros	110 729.81 euros	+1 587.98
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 338.94 euros	9 691.32 euros	-11 030.26
RESULT. COURANT AV.IMP.	53 737.09 euros	38 079.78 euros	+15 657.31
RESULTAT NET COMPTABLE	53 737.09 euros	38 079.78 euros	+15 657.31

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un volume de production qui s'est élevé à 110 974.31 euros, contre 120 113.60 euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 7.61 %.

L'activité principale de la Société 2PM HOLDING étant une activité financière, la déduction des charges financières aux produits de participations fait apparaître un résultat financier nul.

La déduction des coûts d'achat des marchandises vendues et des matières premières permet de dégager une marge brute de 110 974.31 euros, représentant 100.00 % du volume de production hors taxes, contre 120 113.60 euros, soit 100.00 % du volume de production pour l'exercice précédent.

Après déduction des charges d'exploitation, il se dégage un résultat d'exploitation de -1 338.94 euros.

Après déduction des charges d'exploitation, il se dégage un résultat courant avant impôt de 53 737.09 euros, contre 38 079.78 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 41.12 %.

Compte tenu d'un résultat financier de 55 076.03 euros contre 28 388.46 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 53 737.09 euros contre 38 079.78 euros pour l'exercice précédent ;

Compte tenu des produits et des charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un bénéfice net comptable de 53 737.09 euros après impôt, soit 48.42 % du volume de production hors taxes.

Ce résultat net se trouve en progression de 41.12 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui s'élevait à 38 079.78 euros.

Au 31/12/2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 3 564 430.87 euros contre 3 533 743.13 euros pour l'exercice précédent.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Relativement satisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

Situation et activité des filiales au cours de l'exercice

Filiales et Participations	Capital Social	Réserves et report à nouveau	Quote- part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	C.A.H.T du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos
EURL ZONE DU CENTRE	1500		100.00	1500	72 144	-2 615
EURL LE WILSON	4 000		100.00	197 230	385 787	- 30 493
SAS STAR PIZZA	1000	- 11 076	51.00	510	129 428	-20 367
TOTAL	6 500	- 11 076		201 690	587 359	- 53 475

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la Société en matière de recherche et de développement

L'objet même de notre Société fait que nous n'avons rien à signaler à ce titre.

Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus à votre président.

Information sur les délais de paiement

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de Commerce, nous vous indiquons, la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance.

Fournisseurs au 31/12/2023	Echus	Solde à échoir	A échoir 1 à 30 jours	A échoir 31 à 60 jours	A échoir + de 60 jours
Compte 401	0	2 160.00	0	0	87.11

Fournisseurs au 31/12/2022	Echus	Solde à échoir	A échoir 1 à 30 jours	A échoir 31 à 60 jours	A échoir + de 60 jours
Compte 401	0	0	0	0	0

Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles

Conformément aux dispositions de l'article L.464-2, alinéa 5 du Code de Commerce, le président déclare ne pas avoir été condamné par l'Autorité de la Concurrence pour des pratiques anticoncurrentielles.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir un bénéfice de 53 737.09 euros après impôt.

L'assemblée générale décide d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

Autres réserves pour 53 737.09 euros

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement			Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	Taux	
31/12/2022	400 000	0	40 %	0
31/12/2021	0	0	40 %	0
31/12/2020	0	0	40 %	0

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39.4 du même code.

Rapport spécial sur les opérations visées par l'article L.227-10 du Code de commerce

Nous vous demandons, conformément à l'article L.227-10 du code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

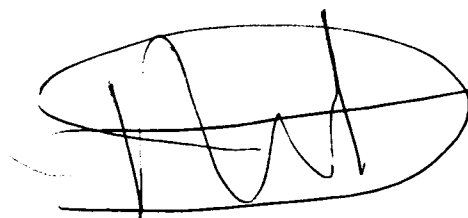
Conclusion

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Nous espérons que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre président, pour l'exercice clos le 31/12/2023.

Le président,

Philippe MOLENAT



IMPOT SUR LES SOCIETES

2065-SD

Exercice ouvert le 01/01/2023		et clos le 31/12/2023		Régime simplifié d'imposition		☐ réel normal		☒	
Si option pour le rég. optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (ets de transport maritime)					☐		Si PME innovantes ☐		
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE									
Désignation de la société:					Adresse du siège social:				
SAS 2PM HOLDING					PEYREBRUNE				
SIRET 4 1 4 6 0 8 4 1 4 0 0 0 3 6					12300 FIRMI		FR		
Adresse du principal établissement:					Ancienne adresse en cas de changement:				
PEYREBRUNE									
12300 FIRMI FR									
REGIME FISCAL DES GROUPEES									
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)									
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante									
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:									
N° FRP									
SIRET									
B ACTIVITE									
Activités exercées ADMINISTRATION D'ENTREPRISES					Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐				
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)									
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit					
		Bénéfice imposable à 15%		0		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme impos. à 15%							
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations									
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐			Jeunes entreprises innovantes ☐			Autres dispositifs ☐			
Reprise d'entreprise en difficulté, art 44 septies ☐			Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies ☐			Zone de restructuration de la défense, art 44 terdecies ☐			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐			Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐			Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies ☐			
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodécies ☐			Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐						
Société d'investissement immobilier cotée ☐									
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)					Plus-values exonérées relevant du taux de 15%				
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :									
dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐									
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)									
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt									
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.									
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)									
Recettes nettes soumises à la contribution de 2.5%									
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE									
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%									

EXEMPLAIRE GREEFFE
COPIE CERTIFIEE CONFORME
A L'ORIGINAL

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC1- Si vous êtes l'entreprise (tête de groupe) soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-*) : cocher la case ci-contre ☒

N° d'entité fiscale (obligatoire) :

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ☒

N° d'entité fiscale (obligatoire) :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

N° d'entité fiscale (obligatoire) :

4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé :

CLIO

Nom et adresse du prof. de l'expertise comptable (indépendant/salarié?) :

ASS O.G.E.A. 12

Tel : 0565772300

77674398100032

ASS DE GESTION ET DE COMPTABILITE

RUE SAINT CHRISTOPHE

12000 RODEZ

FR

Examen de Conformité Fiscale ☒

Nom et adresse du prestataire :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

N° d'agrément du CGA

Nom et adresse du conseil (indépendant ou salarié?) :

Tel :

Viseur CGA ☒Viseur conventionné ☒

Désignation de l'entreprise : SAS 2PM HOLDING		Durée de l'exercice exprimée en nombre de 1 2	
Adresse de l'entreprise PEYREBRUNE		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
Numéro SIRET 4 1 4 6 0 8 4 1 4 0 0 0 3 6		Néant ☐	
		Exercice N clos le 31/12/2023	
		Net	
		2	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières *		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :).		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Écarts de conversion actif * (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail : 95 000		(2) Part à moins d'un an des immob. financières nettes : CP	
Clause de réserve Immobilisations de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Stocks :		Créances :	

Formulaire obligatoire, article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise		SAS 2PM HOLDING		Néant		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé628 060)			DA	628 060	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport			DB	2 784 681	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	62 806	
	Reserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Reserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des plus-values pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (..... (Dont réserve relative à l'achat d'immobilisations et à la cession d'actifs financiers) EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	53 737	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	3 529 284	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	20 989	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	8 913	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 599	
	Dettes fiscales et sociales			DY	2 644	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte reçu	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	35 146		
Ecart de conversion passif * (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	3 564 430		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de reevaluation libre	1D		
			Reserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance a moins d'un an			EG	34 893
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

Néant ☐

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC	
	biens *		FD		FE		FF	
	Production vendue services *		FG	110 974	FH		FI	110 974
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	110 974	FK		FL	110 974
	Production stockée *						FM	
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP	9 485
	Autres produits (1) (11)						PQ	4
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	120 464
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	46 941
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	19 237
	Salaires et traitements *						FY	14 062
	Charges sociales (10)						FZ	6 665
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements *					GA	34 891
		Sur immobilisations	dt amort.fonds de commerce				GB	
			- dotations aux provisions				GC	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GD
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GE	
	Autres charges (12)						QE	5
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	121 803	
						GG	(1 338)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	55 211
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	55 211
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	135
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	135
						GV	55 076	
						GW	53 737	

Designation de l'entreprise

SAS 2PM HOLDING

Neant ☐

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELS	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	175 675
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	121 938
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	53 737
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier *	HP	
	(3) Dont - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	9 485
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(10) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

Annexe comptable

Exercice
du

01/01/2023

au

31/12/2023

SAS 2PM HOLDING
ADMINISTRATION D'ENTREPRISES
PEYREBRUNE
12300 FIRMI

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 564 430.87 euros

Le résultat net comptable est un bénéfice de 53 737.09 euros

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 25/04/2024 17:45:21:58 par le dirigeant.

1- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes:

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements dérogatoires : ils sont calculés par différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique des biens concernés par cette méthode.
- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks de produits : ils sont valorisés au coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

- **Créances et dettes** : les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale. Les créances ont le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

- Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2- AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**Evénements significatifs postérieurs à la clôture**

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus COVID 19.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du plan comptable général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2022 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus COVID 19.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- La valeur comptable des actifs et des passifs
- La dépréciation des créances clients
- La dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- La dépréciation des stocks
- Les impôts différés « actifs »
- Le chiffre d'affaires
- Les « covenants » bancaires

3- NOTES SUR LE BILAN ACTIF (Euros)

Frais d'établissement	=	0.00
Fonds commercial	=	0.00

Actif immobilisé, les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs brutes	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture
Immob. incorporelles	95 000.00	0.00	0.00	95 000.00
Immob. corporelles	1 330 189.09	956.66	1 272.00	1 329 873.75
Immob. financières	366 720.00	0.00	0.00	366 720.00
Total	1 791 909.09	956.66	1 272.00	1 791 593.75

Amortissements	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture
Immob. incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00
Immob. corporelles	159 157.83	34 891.29	1 272.00	192 777.12
Immob. financières	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	159 157.83	34 891.29	1 272.00	192 777.12

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Natures des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
DROIT AU BAIL	95 000.00	0.00	95 000.00	non amortiss.
TERRAINS	157 171.50	0.00	157 171.50	non amortiss.
BATIMENTS	1 066 088.50	142 304.35	923 784.15	de 30 à 50 ans
INSTALLATIONS GENERALES ZONE DU	83 566.07	32 032.05	51 534.02	de 7 à 40 ans
MATERIEL DE BUREAU	2 433.24	1 216.88	1 216.36	de 2 à 3 ans
MOBILIER	20 614.44	17 223.84	3 390.60	de 4 à 5 ans
TITRES PART MS CASH	2 450.00	0.00	2 450.00	non amortiss.
TITRES PART ZONE DU CENTRE	1 500.00	0.00	1 500.00	non amortiss.
TITRES PART SARL LE WILSON	197 230.00	0.00	197 230.00	non amortiss.

3- NOTES SUR LE BILAN ACTIF (SUITE)

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Natures des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
TITRES PART SAS STAR PIZZA	510.00	0.00	510.00	non amortiss.
AUTRES TITRES DE PARTICIP	165 000.00	0.00	165 000.00	non amortiss.
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	30.00	0.00	30.00	non amortiss.
Total	1 791 593.75	192 777.12	1 598 816.63	

Créances représentées par des effets de commerce : = 0.00

Etat des créances : = 1 558 965.27

	MONTANT BRUT	1 AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Actif immobilisé	366 720.00	0.00	366 720.00
Actif circulant	1 191 642.04	1 191 642.04	0.00
ch.constaté d'avance	603.23	603.23	0.00
Total	1 558 965.27	1 192 245.27	366 720.00

Provisions pour dépréciation = 0.00

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisée	Non util.	A la clôture
Stocks et en-cours	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Comptes de tiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Comptes financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Produits à recevoir par postes du bilan = 286.00

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	0.00
Clients et comptes rattachés	0.00
Autres créances	286.00
Disponibilités	0.00
Total	286.00

Charges constatées d'avance : = 603.23

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise

4- NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social (actions ou parts sociales) : = 0.00

	nombre	valeur nominale	Cap.Social
Titre début d'exercice			
Titre émis			
Titre remboursés ou annulés			
Titre fin d'exercice			

Provisions : = 2 450.00

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisée	Non util.	A la clôture
Prov. règlementées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Prov. risques & charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Prov. dépréciation	2 450.00	0.00	0.00	0.00	2 450.00
Total	2 450.00	0.00	0.00	0.00	2 450.00

Etat des dettes : = 35 146.03

	MONTANT BRUT A L'AN AU PLUS	+ L'AN - 5 ANS	+ DE 5 ANS
Etabl. de crédit	20 989.29	20 736.48	252.81
Dettes fin. & div.	8 913.41	8 913.41	
Fournisseurs	2 599.07	2 599.07	
Dettes fisc. & soc.	2 644.26	2 644.26	
Dettes s/immob.			
Autres dettes			
Prod.const.d'avance			
Total	35 146.03	34 893.22	252.81

Dettes représentées par des effets de commerce : = 0.00

Charges à payer incluses dans les postes du bilan : = 364.64

Emprunts et dettes établ.de crédit : = 0.00

Fournisseurs : = 351.96

Dettes fiscales et sociales : = 12.68

Emprunts et dettes financières diverse : = -45 121.62

Produits constatés d'avance : = 0.00

Autres informations :

- Indemnité fin de carrière :

La méthode retenue dans le cadre de cette étude est l'évaluation de l'indemnité due à la date de clôture. Elle retient une indemnité estimée en fonction du salaire moyen de l'année multiplié par les droits acquis à la fin de cet exercice comptable.

Compte tenu de ces hypothèses l'engagement pour indemnités de fin de carrière au 31/12/2021 s'élève à 0.00 euros.

5- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires : = 110 974.31

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	101 974.31	92.00 %
Produits des activités annexes	9 000.00	8.00 %
Rabais, remises & ristournes accordés		
Total	110 974.31	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'au dossier de présentation des comptes, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6- AUTRES INFORMATIONS

Engagements donnés = 0.00

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	0.00
Avals & cautions	0.00
Crédits-bails mobiliers	0.00
Crédits-bails immobiliers	0.00
Autres engagements	0.00
Total	0.00

Engagements reçus = 0.00

Nature des engagements reçus	Montant
Avals & cautions & Garantis	
Autres engagements	
Total	0.00

7- DETAIL PRODUITS ET CHARGES (Euros)**7.1 - Produits à recevoir :**

ASSOCIES C.C.INTER.COURUS	45 121.62
JORDAN FOURNIE	286.00
Total produits à recevoir :	45 407.62

7.2 - Charges constatées d'avance :

ASSURANCE HABITATION JARDIN AGENOR D'AVANCE	63.33
ASSURANCE HABITATION RESIDENCE 3L D'AVANCE	52.63
ASSURANCE HABITATION PERSPECTIVES D'AVANCE	150.00
ASSURANCE HABITATION ST JUERY D'AVANCE	20.94

[illegible]

Sommaire

PREAMBULE	Page	1
1- REGLES ET METHODES COMPTABLES	Page	1
2- AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	Page	2
3- NOTES SUR LE BILAN ACTIF (Euros)	Page	2
Actif immobilisé mouvements de l'exercice	Page	2
Détail des immobilisations et amort. en fin de période	Page	2
Etat des créances	Page	3
Provisions pour dépréciation	Page	3
Produits à recevoir par postes du bilan	Page	3
4- NOTES SUR LE BILAN PASSIF	Page	4
Capital social (actions ou parts sociales)	Page	4
Provisions	Page	4
Etat des dettes	Page	4
5- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT		
Ventilation du chiffre d'affaires	Page	5
6- AUTRES INFORMATIONS		
Engagements donnés	Page	5
Engagements reçus	Page	5
7- DETAIL PRODUITS ET CHARGES		
7.1 - Produits à recevoir	Page	5
7.2 - Charges constatées d'avance	Page	5
7.3 - Charges à payer	Page	6
7.4 - Produits constatés d'avance	Page	6
8- TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	Page	6

GEORGES GOYON

Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes
inscrit près la Cour
d'Appel de DIJON



CONSEIL D'ENTREPRISES
audit / gestion / comptabilité



32, rue de la République
71000 - MÂCON

Téléphone : 03 85 39 95 39 +

Télécopie : 03 85 39 95 33

Cabinet secondaire :

136, avenue Emile et Claude PUZENAT

71140 - BOURBON-LANCY

Téléphone : 03 85 89 10 47

« 2PM HOLDING » S.A.S.
Société par actions simplifiée
au capital de 628.060 euros
Siège social : PEYREBRUNE
12300 – FIRMI

414 608 414 RCS RODEZ

RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 DÉCEMBRE 2023

Georges GOYON

Commissaire aux Comptes
inscrit sur la liste nationale
des Commissaires aux Comptes,
rattaché à la C.R.C.C.de DIJON

Aux Associés,

En exécution de notre mission légale et obligatoire de commissaire aux comptes de votre société qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, nous vous présentons notre rapport sur vos comptes annuels relatifs à votre exercice – année civile 2023, clos le **31 DÉCEMBRE 2023**, et portant sur :

- ✓ le contrôle des comptes annuels de la société « **2PM HOLDING** » S.A.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- ✓ la justification de nos appréciations,
- ✓ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président de la société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels en nous appuyant sur la base des éléments disponibles à cette date, et ce dans un contexte évolutif de crise sanitaire très grave liée à l'augmentation des matières premières et de l'énergie.

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire annuelle, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « 2PM HOLDING » S.A.S. relatifs à votre exercice – année civile 2023, clos le 31 DÉCEMBRE 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en FRANCE. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » qui figure ci-après dans ce présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période qui va du 1^{er} JANVIER 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées à votre connaissance s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en FRANCE, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président, et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels de la société.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes annuels, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau d'assurance élevé, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de détecter systématiquement toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du dirigeant de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en FRANCE, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments ultérieurs qui pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations sous-jacentes de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MÂCON, le 12 JUIN 2024

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Georges GOYON

Commissaire aux Comptes
inscrit sur la liste nationale
des Commissaires aux Comptes,
rattaché à la C.R.C.C. de DIJON